

# Exploitation du fer du mont Nimba: le sine qua non écologique [Par Akoumba Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 23 décembre 2019



---

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture invite l'État guinéen à annuler immédiatement le certificat de conformité environnementale et le permis d'exploitation minière accordés à Zali mining (ex West Africa Exploration) et la soumission de la nouvelle convention minière entre la Société des mines de fer de Guinée et le gouvernement, pour examen par l'UICN avant sa signature (...).

La 43<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) tenue à Bakou en Azerbaïdjan du 30 juin au 10 juillet 2019, demande à la Guinée de soumettre,

d'ici le 1<sup>er</sup> février 2020, un rapport actualisé sur l'état de conservation de la réserve naturelle intégrale du mont Nimba et la mise en œuvre de ses recommandations, pour examen lors de sa 44<sup>e</sup> session prévue à Fuzhou en Chine du 29 juin au 9 juillet en 2020.

Le 24 juillet 2019, Mechtild Rössler, directrice du Centre du patrimoine mondial à l'UNESCO a écrit à Amara Camara, ambassadeur de la Guinée en France (délégué permanent de la Guinée auprès de l'UNESCO). Pour l'informer que, lors de la 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019), le Comité du patrimoine mondial a examiné l'état de conservation de la réserve naturelle intégrale du mont Nimba. Mechtild Rössler insiste: *«Je voudrais également appeler à vos autorités à faire leur possible pour respecter le délai statutaire mentionné ci-dessus pour la soumission du rapport, et ainsi assurer suffisamment de temps d'échange et dialogue entre vos autorités, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives sur les problématiques en jeu, avant que le prochain rapport pour le Comité ne soit produit.»*

Entre temps, le 11 décembre 2019, l'ancien Premier ministre guinéen, Mamady Youla a été nommé au poste de Président directeur général de la Société des mines de fer de Guinée (SMFG). Cette filiale de HPX est chargée d'exploiter les gisements de

fer des monts Nimba, suivant les dispositions de la convention de concession minière amendée et consolidée, signée par le gouvernement le 5 septembre avant d'être ratifiée par le Parlement le 3 décembre.

Cette convention prévoit, dans les 12 prochains mois, une production anticipée de 5 millions de tonnes par an, afin de saisir les opportunités et accélérer la mise sur le marché international du minerai de fer guinéen, en attendant la réalisation de l'objectif de production initiale de 20 millions de tonnes par an.

L'investissement total requis (étude réalisée et approuvée par les parties en 2008), pour la mise en œuvre du projet de fer des monts Nimba est estimé à 3,6 milliards dollars US. En plus de fonds propre, ce financement sera conclu avec un syndicat bancaire de 1er plan.

L'adoption de cette convention par le Parlement guinéen a d'office validé le rachat des actions de Euronimba (BHP, Newmont et Orano) par HPX, société américaine d'exploration géophysique appartenant à un groupe de promotion et de développement minier contrôlé par l'Américano-canadien Robert Martin Friedland.

Le 11 novembre, le ministre guinéen des Mines et de la Géologie, Abdoulaye Magassouba, son

homologue libérien des Mines et de l'Énergie, Gesler E. Murray, ont signé, au Libéria, un accord de mise en œuvre du protocole de facilitation du transport des ressources naturelles d'origine guinéenne.

Selon le rapport du 3 décembre de la commission Mines et Industrie à l'Assemblée nationale, rapport présenté par Mme Diakhaby Eva Cros, les coordonnées des sociétés bénéficiaires des dispositions de cet accord de mise en œuvre sont: celles situées totalement sur les périmètres actuels de la SMFG pour l'exploitation du minerai de fer des monts Nimba, de Zali mining SA (ex West Africa Exploration) pour l'exploitation du minerai de fer en lisière des monts Nimba, de Sama ressources Guinée et CC Energy minerals pour l'exploitation du graphite de Lola, ainsi que le périmètre de minerai de fer de Zogota sous licence de Niron Metals Guinea.

En cas de transit par le Libéria, la Guinée percevra une redevance additionnelle. Cette redevance sera applicable à toute tonne. Elle variera de 0,825 dollar US à 2 dollars, selon le cours mondial de fer.

L'accord de mise en œuvre du protocole de facilitation du transport des ressources naturelles d'origine guinéenne voté par les députés a exclu de son périmètre d'application le projet de minerai de Simandou. Les termes de cet accord ne

sont profitables  
qu'aux projets de petite et moyenne taille, proche de la  
frontière libérienne  
et qui n'ont pratiquement aucune chance d'être développés à  
court et moyen terme  
s'ils ne sont pas autorisés à évacuer leur production par le  
territoire  
libérien.

M. Youla s'y  
connait en matière de mines, il a été successivement un haut  
cadre de la Banque  
centrale, du ministère des Mines et de la Géologie, de la  
Primature. Il a développé  
le projet de construction et d'exploitation de la raffinerie  
de Sangarédi sous  
le label de Guinea alumina corporation (GAC). Il a été  
président de la chambre  
des mines de Guinée avant d'occuper le poste de Premier  
ministre.

Pour appuyer,  
assister et accompagner les entreprises, États et  
organisations de toutes  
sortes, dès son départ de la Primature, Youla a créé le 22  
août 2019, le  
cabinet M.Y. Consultants et Associés SARLU (n°formalité/RCCM/  
GN.TCC.2019.0  
3541 et n° entreprise/RCCM/GN.TCC.2019. B.0 3064) au capital  
de 50 millions de  
francs (il est associé unique).

Le Comité du  
patrimoine mondial regrette que l'État guinéen n'ait fourni  
aucune information  
sur les projets miniers des sociétés Zali mining SA (ex WAE)  
et SMFG. Tous ces  
deux projets sont situés à proximité du patrimoine. Le Comité

a demandé au gouvernement de soumettre, avant sa signature, au centre du patrimoine mondial la nouvelle convention minière entre la SMFG et le gouvernement pour examen par l'UICN pour s'assurer que sa mise en œuvre n'impacte pas la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Le Comité du patrimoine mondial exprime sa vive préoccupation quant à la délivrance d'un certificat de conformité environnementale ainsi qu'un permis d'exploitation à la société Zali mining SA (ex WAE) pour le bloc minier immédiatement adjacent au bien et prie instamment l'État partie d'annuler immédiatement ce certificat de conformité environnementale et le permis d'exploitation octroyés. *«Qu'une version révisée de l'EIES réalisée en 2015 soit soumise au centre du patrimoine pour examen par l'UICN avant de prendre une nouvelle décision sur l'octroi d'un certificat de conformité environnementale».*

Rössler prend note de l'information fournie par la Guinée sur le nouveau permis d'exploration accordé à la société Sama Resources. Ce permis se situe en dehors des limites de la réserve naturelle et de la zone tampon de la réserve de biosphère. Une EIES est en cours de réalisation afin d'évaluer les impacts du projet, y compris sur la valeur universelle exceptionnelle.

Rössler demande aussi la soumission des résultats de l'EIES au

Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN avant la délivrance d'un certificat de conformité environnementale à Sama Resources.

---



Par **Akoumba Diallo** Journaliste/Analyste au cabinet Mineral Merit SARL/Ancien membre de l'ITIE-Guinée akoumba2000@yahoo.fr

---